



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Chapais, tenue le 30 janvier 2018 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Guy Lafrenière
Daniel Forgues
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Tous les Conseillers et Conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.
RÉSOLUTION – CAPACITÉ MAXIMALE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE CHAPAIS SITUÉE AU 188 BOULEVARD SPRINGER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais veut confirmer la capacité d'accueil de sa salle communautaire du Centre sportif et communautaire sis au 188 boulevard Springer;

CONSIDÉRANT la demande faite au Service de sécurité incendie afin d'évaluer la capacité maximale de certains locaux du Centre sportif et communautaire, notamment celle de la salle communautaire;

CONSIDÉRANT le rapport préparé à cet effet par le préventionniste et déposé à la Direction générale en date du 5 janvier 2018;

18-01-36

18-01-37



No de résolution
ou annotation

18-01-38



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Sylvie Bédard, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT les discussions tenues à ce sujet lors des pléniers du 29 et 30 janvier 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais fixe la capacité maximale de la salle communautaire du Centre sportif et communautaire sis au 188 boulevard Springer à 350 personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19h05.

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné
Directrice générale adjointe et
greffière suppléante